



**FÉDÉRATION**  
WALLONIE-BRUXELLES

**COMMUNIQUÉ**

**GOVERNEMENT  
DE LA FÉDÉRATION  
WALLONIE-BRUXELLES**

Séance du 5 mai 2022

## Table des matières

<b><u>COMMUNICATION DU GOUVERNEMENT SUITE AU MOUVEMENT DE GREVE DANS L'ENSEIGNEMENT.....</u></b>	<b>3</b>
<b><u>PLAN DE RELANCE EUROPEEN : 35 MILLIONS D'EUROS SERONT INVESTIS POUR LES BATIMENTS UNIVERSITAIRES.....</u></b>	<b>6</b>
<b><u>CONTACTS PRESSE.....</u></b>	<b>8</b>

## **Communication du Gouvernement suite au mouvement de grève dans l'enseignement.**

**Dans la foulée de la manifestation organisée ce jour dans le cadre du mouvement de grève mené en front commun, le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a rencontré à Liège les représentants des organisations syndicales. Cette rencontre a été l'occasion d'échanger sur les principales revendications du mouvement et d'envisager les réponses à y apporter.**

Le Gouvernement a tenu à répéter son soutien et sa reconnaissance à l'ensemble des membres du personnel pour leur investissement quotidien dans le bon fonctionnement des écoles. Il est conscient à la fois des conditions de travail difficiles auxquelles ils ont été confrontés durant les deux ans de crise sanitaire et des conséquences des réformes systémiques entamées qui modifient l'organisation des écoles à un moment où ses acteurs aspirent à de la stabilité.

Le Gouvernement a toutefois tenu à réaffirmer la nécessité de mener ces réformes afin de rencontrer les enjeux pointés par les acteurs institutionnels de l'enseignement, dont les organisations syndicales, dans le diagnostic qui fonde le Pacte pour un enseignement d'excellence : notre système éducatif produit des résultats insatisfaisants tant en termes d'efficacité que d'équité. Il est un des plus inégalitaires de l'OCDE et les apprentissages doivent être renforcés au bénéfice de tous les élèves. Ces réformes constituent un équilibre global dont les différents aspects doivent être mis en œuvre, selon des modalités qui doivent continuer à être concertées avec ces acteurs. Il y a une véritable urgence à avancer en ce sens et elle a été largement renforcée par les impacts du COVID sur les élèves les plus fragiles.

Pour autant, le Gouvernement n'entend pas rester sourd aux attentes des organisations syndicales et aux problèmes de terrain qui lui sont rapportés.

Plusieurs décisions avaient déjà été prises en ce sens :

- Les réformes du tronc commun et de l'enseignement qualifiant ainsi que la mise en place de l'évaluation des enseignants étaient initialement prévues pour la rentrée 2021 et ont été reportées à l'année scolaire 2022-2023 en raison du contexte sanitaire ;
- en février dernier, les échéances des plans de pilotage de la 3<sup>ème</sup> vague ont été prolongées de 6 mois et la mise en place du Dossier d'accompagnement de l'élève et de la nouvelle procédure de maintien des élèves ont été reportées à la rentrée 2023.

Complémentairement, le Gouvernement a fait plusieurs propositions qu'il pourrait concrétiser si elles permettent de recréer des conditions favorables pour apaiser le climat social.

### 1. Taille des classes

Il existe un décret qui vise à réguler la taille des classes (ex : en P1/P2 la taille moyenne doit être de 20 élèves, avec un maximum de 24).

Les retours des organisations syndicales font état de divers problèmes posés par certaines dérogations à ces règles qui aboutissent à des situations où les normes sont dépassées de façon excessive. A l'inverse, dans certains cas, il peut parfois apparaître un nombre largement inférieur aux normes. Ce déséquilibre constaté entraîne non seulement une inéquité pour les élèves qui y sont confrontés mais également pour les membres du personnel concernés.

Le Gouvernement souhaite ouvrir un chantier rapidement sur ce point, afin d'objectiver ces situations et de mieux réguler le mécanisme d'octroi des dérogations dans le but d'assurer le respect du cadre

légal en matière de taille des classes.

Ce chantier sera entamé avec les représentants des organisations syndicales et des pouvoirs organisateurs à la rentrée 2022 et devra aboutir sur l'adoption de mesures concrètes au plus tard en juin 2023.

Dans l'intervalle, les services de l'administration seront chargés d'exercer une vigilance accrue dans l'examen des demandes de dérogation aux normes sur lesquelles ils doivent se prononcer.

## 2. Plans de pilotage et évaluation des contrats d'objectifs

Les plans de pilotage et les contrats d'objectifs visent à mettre les écoles en projet pour améliorer leur fonctionnement, en fonction de leur réalité propre, au regard de 7 objectifs transversaux du système éducatif :

- améliorer significativement les savoirs et compétences des élèves ;
- augmenter la part des jeunes diplômés de l'enseignement secondaire supérieur ;
- réduire les différences entre les résultats des élèves les plus favorisés et des élèves les moins favorisés d'un point de vue socio-économique ;
- réduire progressivement le redoublement et le décrochage ;
- réduire les changements d'école au sein du tronc commun ;
- augmenter progressivement l'inclusion des élèves à besoins spécifiques dans l'enseignement ordinaire ;
- accroître les indices du bien-être à l'école et du climat scolaire.

La mise en place de cette dynamique a fait émerger une série de difficultés pratiques dans certaines écoles et le Gouvernement entend qu'il convient de veiller à fluidifier le processus.

Dans cette perspective, un travail sera mené conjointement par les services de l'administration et les acteurs institutionnels de l'enseignement, dès les prochaines semaines, afin de définir une série de balises qui auront pour but de :

- réduire la pression sur les directions et les équipes éducatives en rappelant la finalité du dispositif, qui n'est évidemment pas de renforcer la concurrence entre les écoles mais bien de permettre à chaque équipe éducative de déterminer sa contribution à l'amélioration des résultats de notre système scolaire en définissant elle-même les objectifs d'amélioration qu'elle estime réaliste sur base de ses réalités spécifiques et sans obligation de résultat;
- limiter la charge de travail autour des plans de pilotage ;
- veiller à ce que toutes les périodes de travail collaboratif ne soient pas consacrées à des réunions autour des plans de pilotage ;
- soutenir les bonnes pratiques en la matière.

## 3. Avant-projet de décret portant sur l'évaluation des membres du personnel

Cet avant-projet de décret est encore en cours de discussion et n'a pas été déposé sur la table du Gouvernement.

A ce stade, son entrée en vigueur est prévue pour le 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Un report d'un an de cette entrée en vigueur est proposé afin de permettre de poursuivre les échanges entamés sur le contenu du texte et de le faire mûrir sur différents aspects. Dans le respect des

équilibres du Pacte, il s'agira de renforcer les aspects positifs du principal volet du dispositif qui doit permettre de mieux accompagner et soutenir les enseignants, singulièrement en début de carrière, de tenir compte des spécificités pédagogiques de leur métier et de garantir les droits des membres des personnels dans le cas où une procédure d'évaluation est entamée.

#### 4. Une attention accrue sur les enjeux en matière d'emploi et d'encadrement

Dans l'enveloppe de 278 millions d'euros supplémentaires consacrée au pacte pour un enseignement d'excellence en 2022, plus de 200 millions d'euros financent des mesures d'augmentation de l'encadrement (renforcement de l'encadrement en maternelle, aide administrative aux directions, accompagnement personnalisé, FLA...) et d'amélioration des conditions de travail (refinancement de la formation continue, prime informatique, réduction du temps passé face à la classe pour les enseignants ayant plus de 15 ans d'ancienneté, réduction de certaines plages horaires,...).

Si ces moyens débouchent sur une création nette d'emplois significative, certaines réformes entraîneront des nécessités de réorientation de l'emploi sur le plan local ou pour certaines fonctions.

Le Gouvernement a une responsabilité à cet égard dont il entend se saisir pleinement : celle de tout mettre en œuvre dans la mesure du possible pour permettre aux membres du personnel concernés de se reconverter au sein de l'enseignement en retrouvant un emploi conforme à leurs aspirations dans le cadre des postes créés. Une priorité sera mise sur l'adoption de toutes les dispositions légales requises pour ce faire et une cellule spécifique sera constituée au sein de l'administration sur base de moyens déjà prévus à cet effet afin d'accompagner le processus.

Une attention accrue sur les impacts pour l'emploi et l'encadrement sera par ailleurs exercée dans toutes les réformes en cours de préparation comme le déploiement du tronc commun et de l'accompagnement personnalisé ou la réforme du qualifiant.

---

#### Contact presse

Jean-François Mahieu, Porte-parole de Caroline DESIR [jean-francois.mahieu@gov.cfwb.be](mailto:jean-francois.mahieu@gov.cfwb.be) / +32 476 54 55 75  
Nicolas Reynders, Porte-parole de Pierre-Yves JEHOLET [nicolas.reynders@gov.cfwb.be](mailto:nicolas.reynders@gov.cfwb.be) / +32 473 27 14 79



**Financé par  
l'Union européenne**  
NextGenerationEU

**Plan de relance européen : 35 millions d'euros seront investis pour les bâtiments universitaires.**

**Le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a validé ce jour la liste de projets qui seront soutenus via le Fonds de relance européen (Next Generation EU) et consacrés à la rénovation de dix bâtiments universitaires sur les campus francophones. Ces montants permettront de moderniser les infrastructures existantes de manière durable, de rendre les campus francophones plus attractifs pour les étudiants et de contribuer à la nécessaire transition énergétique.**

*« Certains bâtiments universitaires francophones sont vieillissants et doivent être modernisés. Le Gouvernement a, dans le cadre du Plan de relance européen, pris la mesure de ce défi. 35 millions d'euros du plan de relance européen seront investis dans la construction ou la modernisation de dix infrastructures universitaires », déclare Valérie Glatigny.*

Les différents projets de rénovation permettront de moderniser et de rendre plus accessibles nos bâtiments universitaires au bénéfice des étudiants et des équipes académiques, tout en contribuant à la lutte contre le réchauffement climatique.

Concrètement, il est actuellement prévu qu'au moins 34.000 mètres carrés de bâtiments soient rénovés d'ici 2026. La moitié de cette surface devra présenter, après rénovation, une réduction de sa consommation d'énergie primaire de 30% et l'autre moitié d'au moins 15%. Les rénovations permettront d'offrir des bâtiments accueillants et en phase avec les pratiques éducatives en évolution (évolution numérique, accessibilité aux bâtiments publics à tous).

*« Dans le cadre de la crise énergétique que nous connaissons, il est important de mettre en œuvre des programmes de rénovations énergétiques afin de limiter la consommation d'énergie face à la hausse des prix et ainsi contribuer à la transition énergétique des infrastructures universitaires. Ces nouveaux bâtiments constitueront des poumons verts au cœur des campus », souligne Valérie Glatigny.*

Toutes les universités ont déposé des projets recevables. Un vaste ensemble de domaines d'études sont couverts (vétérinaire, sciences, sciences humaines). Les universités ont opté pour des stratégies différentes : l'ULiège a choisi de rénover plusieurs bâtiments alors que les autres universités ont opté pour une concentration des moyens sur un bâtiment.

Le type de bâtiments rénovés varie : bibliothèques, locaux scientifiques, auditoriums de sciences humaines, locaux administratifs en fonction des priorités fixées par chaque établissement et de la faisabilité des travaux dans les délais prévus par les financements de l'Union européenne.

**NOTES AUX REDACTIONS**

Voici la liste des projets qui se verront attribuer un financement :

- **UMons** : Site de l'Épargne.
- **UNamur** : Rénovation de la bibliothèque Universitaire Moretus Plantin.

- **ULB** : Bâtiment L - Campus du Solbosch.
- **UCL** : Tour Mendel.
- **USLB** : Rue du Marais 107/109.
- **ULiège** :
  - Magasin à livres.
  - Bibliothèque des Sciences et Techniques et Décanat de la Faculté des Sciences.
  - Ferme pédagogique et expérimentale.
  - Amphithéâtre Kurth et Wilmotte.
  - Physique nucléaire.

Pour rappel, des moyens financiers sont également prévus pour des rénovations dans les hautes écoles, les écoles supérieures des arts et les établissements d'enseignement de promotion sociale dans le cadre du chantier des bâtiments scolaires.

---

**Contact presse**

**Olivier Schotte, Porte-parole de Valérie GLATIGNY**

## Contacts presse

**Nicolas Reynders, Porte-parole de Pierre-Yves JEHOLET, Ministre-Président**

[nicolas.reynders@gov.cfwb.be](mailto:nicolas.reynders@gov.cfwb.be)

+32 473 27 14 79

**Xavier Gonzalez, Porte-Parole de Frédéric DAERDEN, Vice-Président**

Ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement.

[xavier.gonzalez@gov.cfwb.be](mailto:xavier.gonzalez@gov.cfwb.be)

+32 479 86 59 11

**Lauriane Douchamps, Porte-parole de Bénédicte LINARD, Vice-Présidente**

Ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes

[lauriane.douchamps@gov.cfwb.be](mailto:lauriane.douchamps@gov.cfwb.be)

+32 478 98 59 96

**Olivier Schotte, Porte-parole de Valérie GLATIGNY**

Ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles

[olivier.schotte@gov.cfwb.be](mailto:olivier.schotte@gov.cfwb.be)

+32 488 48 93 83

**Jean-François Mahieu, Porte-parole de Caroline DESIR**

Ministre de l'Éducation

[jean-francois.mahieu@gov.cfwb.be](mailto:jean-francois.mahieu@gov.cfwb.be)

+32 476 54 55 75